

Conférence du désarmement

21 juin 2013
Français
Original: anglais

Projet de programme de travail de la Conférence du désarmement pour sa session de 2013

La Conférence du désarmement,

Consciente de l'importance d'un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence, qui soit sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations, et de tout engagement pris dans une autre instance multilatérale s'occupant du désarmement, quelle qu'elle soit,

Sans imposer ni empêcher aucun résultat des discussions visées aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 ci-dessous, en vue d'ouvrir la voie à un ou plusieurs compromis et accords, y compris la possibilité de négociations ultérieures au titre de l'un quelconque des points de l'ordre du jour, ainsi que le veut la nature de la Conférence du désarmement,

Conformément à son ordre du jour et tenant compte des décisions et propositions passées, présentes et futures¹, décide ce qui suit pour l'établissement du programme de travail de la session en cours:

1. D'établir, au titre du point 1 intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur le désarmement nucléaire.
2. D'établir, au titre du point 1 intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.
3. D'établir, au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. D'établir, au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Chaque groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours.

¹ Notamment, mais pas exclusivement, celles figurant dans le document CD/1299.

5. De nommer, au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

6. De nommer, au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement», un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

7. De nommer, au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements», un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions ayant trait au point considéré.

Chaque coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures. La Conférence demande aux coordonnateurs spéciaux de lui présenter un rapport avant la fin de la session en cours.
